

Un rapport parle de "génocide" en RDC, le Rwanda s'insurge

@rib News, 26/08/2010 - Source Reuters Le rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'Onu sur les exactions commises en République démocratique du Congo (RDC) fournira, selon ses auteurs, une base pour des poursuites pour génocide. Ce rapport suscite la colère du Rwanda, particulièrement visé, affirme Le Monde dans son édition datée de jeudi.

Le quotidien du soir dit s'être procuré la version quasi définitive de ce document, qui doit être publié en septembre, et fait état de tensions entre Kigali et les Nations Unies en raison de son contenu. Le nombre de victimes des crimes commis entre 1993 et 2003 dans la région des Grands Lacs, en Afrique centrale, est incertain, mais il dépasse le million. Selon des extraits du rapport reproduits par Le Monde, "les attaques systématiques et généralisées (contre les Hutus réfugiés en République démocratique du Congo) ont entraîné plusieurs événements accablants qui, s'ils sont prouvés devant un tribunal compétent, pourraient être qualifiés de crimes de génocide". La Cour pénale internationale, compétente pour les crimes commis après sa création en 2002, n'est pas compétente pour juger ces faits remontant à la première guerre en RDC (1996-97). Le Haut-Commissariat s'en remet à "la nécessité de créer de nouveaux mécanismes" judiciaires pour "briser le cercle de l'impunité". Le rapport incrimine huit pays dans les crimes commis entre 1998 et 2003, lors de la deuxième guerre du Congo, notamment l'Angola, dont l'armée rwandaise aurait profité de sa présence en RDC pour renforcer sa pression à l'encontre des populations de l'enclave de Cabinda, située dans le Bas-Congo. Le Rwanda, où un génocide contre les Tutsis et les Hutus modérés a eu lieu en 1994, faisant 800.000 morts, est, selon Le Monde, le pays faisant le plus pression sur l'Onu pour que ce rapport ne soit pas publié en l'état. L'utilisation du mot de "génocide" contre les Hutus qui ont fui le Rwanda après les massacres et ont été poursuivis en RDC par le nouveau pouvoir rwandais, aurait suscité le courroux du président Paul Kagame, homme fort de Kigali depuis 1994. Le quotidien écrit que le chef de l'Etat rwandais a menacé de retirer ses nombreuses troupes des missions de maintien de la paix de l'Onu, notamment au Darfour. Le Monde | 26.08.10 | L'acte d'accusation de dix ans de crimes au Congo RDC redouté par les principaux acteurs régionaux de l'interminable drame humain dans la région des Grands Lacs, la radiographie sans précédent des crimes jalonnant dix ans de guerre en République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) que vient d'établir le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) est accablante, principalement pour le Rwanda voisin. Sur près de 600 pages, ce document, dont Le Monde a obtenu une version quasi définitive, décrit les "violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 en RDC". Derrière l'intitulé se cache une décennie de meurtres, viols, pillages auxquels prirent part plusieurs pays de la région. Des conflits qui firent un nombre indéterminé de morts, mais qui se chiffrent au bas mot en centaines de milliers. La compilation des rapports existants et la collecte de nouveaux témoignages menés par le HCDH fournissent une base pour des poursuites judiciaires à venir contre les auteurs de ce que le HCDH qualifie de "crimes contre l'humanité, crimes de guerre, voire de génocide" après des années d'impunité. "CRIMES DE GÉNOCIDE" Depuis des semaines, le Rwanda déploie ses réseaux et son énergie pour tenter d'étouffer ce rapport qui risque d'atteindre le cœur du régime du président Paul Kagame, l'homme fort du Rwanda depuis 1994. Le document estime en effet que "les attaques systématiques et généralisées [contre des Hutu réfugiés en RDC] ont entraîné plusieurs événements accablants qui, prouvés devant un tribunal compétent, pourraient être qualifiés de crimes de génocide". Il reste à savoir quel tribunal se chargera de cette œuvre de justice alors que la plupart des crimes sortent du champ de compétence de la Cour pénale internationale. Face aux insuffisances de la justice congolaise, le HCDH insiste sur la nécessité d'imaginer de nouveaux mécanismes judiciaires pour mettre fin au cycle de l'impunité dans la région. Christophe Châtelot